

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 février 2021

N° CP-2021-2-7-1

7^{ème} Commission

Commission de la santé et de l'alimentation

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

APPELS A PROJETS LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT ET SPORT ET HANDICAP

Résumé : Les différentes politiques dédiées au domaine du sport feront l'objet de chantiers de convergence au cours de l'année 2021. Dans l'immédiat, le présent rapport a pour objet d'approuver les aides retenues dans le cadre des appels à projets suivants :

- « Lutte contre les discriminations dans le sport » : 15 dossiers pour un montant de 11 000 € ;
- « Sport et Handicap » - volet formation (fonctionnement) : 4 dossiers pour un montant de 6 600 € ;
- « Sport et Handicap » - volet achat de matériel spécialisé (investissement) : 9 dossiers pour un montant de 21 500 €.

Le montant global des subventions proposées dans ce rapport s'élève à 17 600 € pour le fonctionnement et 21 500 € pour l'investissement.

Ces dossiers ont recueilli l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » du Département du Haut-Rhin réunie le 27 novembre 2020.

La Commission Permanente du Département du Haut-Rhin, réunie le 12 juin 2020, a validé le lancement de 2 appels à projets en direction des associations sportives haut-rhinoises sur la lutte contre les discriminations dans le sport et sur l'amélioration de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Le retour des dossiers de candidatures sur la plateforme dématérialisée « démarches simplifiées.fr » était possible jusqu'au 30 septembre dernier.

Le calendrier de ces 2 appels à projets a dû être décalé en raison de la crise sanitaire : les crédits votés au titre de l'année 2020 n'ont pas pu être versés, c'est pourquoi ils ont été reportés sur le budget 2021.

Ainsi 25 000 € de crédits de fonctionnement ont été prévus au BP 2021, à répartir entre les 2 appels à projets en fonction des dossiers reçus, et 15 000 € de crédits d'investissements pour l'achat de matériel spécifique destiné à faciliter la pratique sportive des personnes handicapées.

Malgré les conditions particulièrement difficiles pour le monde associatif sportif, un certain nombre de projets ont été déposés et la Commission thématique Sports et Vie associative du Département du Haut-Rhin, réunie le 27 novembre 2020, vous propose l'attribution de montants de subventions pour chacun de ces projets répertoriés en annexes et concernant :

- 15 dossiers au titre de la lutte contre les discriminations dans le sport dont 10 micro-projets proposés par la section féminine du Stadium Racing COLMAR football (annexe 1),
- 4 dossiers au titre d'actions de formation dans les clubs pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap (annexe 2),
- 9 dossiers au titre de l'aide à l'achat de matériel pour faciliter la pratique sportive des personnes en situation de handicap (annexe 3).

Les 28 propositions d'aides soumises à votre approbation représentent un soutien financier total de 39 100 € dont 17 600 € en fonctionnement et 21 500 € en investissement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la liste des subventions de fonctionnement pour les projets de « lutte contre la discrimination dans le sport » pour un montant total de 11 000 € (cf. Annexe 1). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique au démarrage de l'action au vu d'un dossier décrivant son déroulement ;
- d'approuver la liste des subventions de fonctionnement pour les projets de formation pour l'accompagnement du handicap pour un montant total de 6 600 € (cf. Annexe 2). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique au démarrage de l'action au vu d'un dossier décrivant son déroulement ;
- d'approuver la liste des subventions d'investissement en faveur des projets concernant l'achat de matériel spécialisé relatif aux projet « Sport et Handicap » pour un montant de 21 500 € (cf. Annexe 3). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à réception des factures correspondantes.
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les imputations suivantes :
 - opération P208O006 pour les actions de « lutte contre la discrimination dans le sport » (fonctionnement) – ligne 65-65748-282-48 ;
 - opération P214O006 pour les actions de formation « sport et handicap » - ligne 65-65748-326-48 (fonctionnement) ;

- opération P214O006 pour les actions « Sport et handicap » - volet achat de matériel spécialisé (investissement) - ligne 204-20421-325-48.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY